



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 4 novembre 2020 — N° 140

**Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Lafrenière (Vachon) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Anthony Lévis Bégin-Moar, récipiendaire de la Médaille de l'Assemblée nationale.

Mme Gaudreault (Hull) fait une déclaration afin de souligner le 25^e anniversaire du Centre d'action bénévole de Hull.

M. Poulin (Beauce-Sud) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Michel Poulin, ex-maire de la municipalité de Saint-Robert-Bellarmin et ex-préfet de la MRC du Granit.

M. Kelley (Jacques-Cartier) fait une déclaration afin de féliciter le hockeyeur Alexander « Alex » Killorn, gagnant de la coupe Stanley.

M. Lévesque (Chapleau) fait une déclaration afin d'inviter les citoyens à se procurer le livre Recettes des parlementaires de l'Assemblée nationale du Québec pour appuyer l'organisme La Soupière de l'amitié de Gatineau inc..

4 novembre 2020

M. Nadeau-Dubois (Gouin) fait une déclaration afin de souligner le travail des organismes communautaires dans la lutte contre la COVID-19.

M. Carmant (Taillon) fait une déclaration afin de féliciter M. Wadii Karfali, lauréat du gala Forces Avenir.

Mme Fournier (Marie-Victorin) fait une déclaration afin d'encourager les citoyens à éviter la stigmatisation des personnes vivant avec un trouble de santé mentale.

Mme Blais (Prévost) fait une déclaration afin de souligner la Semaine nationale des proches aidants.

Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. George Wong pour son engagement bénévole et communautaire.

À 9 h 51, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 03.

4 novembre 2020

Moment de recueillement

Dépôts de rapports de commissions

Mme Thériault (Anjou–Louis-Riel) à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission de la culture et de l'éducation qui, le 3 novembre 2020, a entendu les intéressés et étudié en détail le projet de loi d'intérêt privé n° 210, Loi concernant la subdivision d'un lot situé dans l'aire de protection de la maison Roussil à Terrebonne et en partie dans l'aire de protection de la maison Bélisle à Terrebonne. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 2062-20201104)

Le rapport est mis aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

Le rapport est adopté par le vote suivant :

(Vote n° 567 en annexe)

Pour : **121** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 61 et 174 du Règlement, M. le président dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, le 29 octobre ainsi que le 3 novembre 2020, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 68, Loi visant principalement à permettre l'établissement de régimes de retraite à prestations cibles.

(Dépôt n° 2063-20201104)

4 novembre 2020

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Nadeau-Dubois (Gouin), au nom de Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue), dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 3 545 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'implantation d'une Maison des aînés à Rémigny.
(Dépôt n° 2064-20201104)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À 10 h 42, M. le président suspend les travaux quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 49.

L'Assemblée poursuit la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition, conjointement avec Mme Sauvé (Fabre), M. LeBel (Rimouski), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant les personnes proches aidantes; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

4 novembre 2020

Mme Perry Mélançon (Gaspé), conjointement avec M. Derraji (Nelligan), M. Marissal (Rosemont), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant l'aide gouvernementale aux propriétaires d'entreprises; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones, conjointement avec M. Kelley (Jacques-Cartier), Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, M. Ouellet (René-Lévesque), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la contribution des vétérans autochtones à l'occasion de leur journée, soit celle du 8 novembre;

QU'elle souligne également le courage dont ont fait preuve près de 12 000, hommes et femmes, des Premières Nations, Métis et Inuit qui auraient servi durant les grands conflits du 20^e siècle;

QU'elle rende hommage aux vétérans autochtones qui ont servi la cause de la liberté, de la justice et du respect des droits humains;

QU'elle rappelle que cette journée de commémoration est soulignée partout au pays depuis 1994;

QU'elle insiste sur le fait que les Autochtones et Inuit ont dû surmonter de nombreux défis supplémentaires pour porter l'uniforme puisqu'ils devaient apprendre une nouvelle langue, s'adapter aux différences culturelles et s'éloigner de leurs communautés;

QU'elle profite de cette occasion pour reconnaître et remercier les Autochtones, qui ont protégé notre liberté et nos droits lors des guerres et pour leur contribution aux efforts militaires du Canada;

4 novembre 2020

QU'enfin, elle observe une minute de silence pour honorer ceux et celles qui y ont laissé leur vie.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **568** en annexe)

Pour : **121** Contre : **0** Abstention : **0**

À la demande de M. le président, l'Assemblée observe une minute de silence.

M. Derraji (Nelligan), conjointement avec M. Marissal (Rosemont), Mme Perry Mélançon (Gaspé), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant le versement de primes aux gestionnaires et aux employés d'Investissement Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 66, Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure;
- la Commission des relations avec les citoyens, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 70, Loi visant à protéger les personnes contre les thérapies de conversion dispensées pour changer leur orientation sexuelle, leur identité de genre ou leur expression de genre;

4 novembre 2020

- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 46, Loi modifiant la Loi sur la conservation du patrimoine naturel et d'autres dispositions.

AFFAIRES DU JOUR

À 11 h 11, M. le président suspend les travaux quelques instants.

Les travaux reprennent à 11 h 20.

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 3 novembre 2020, sur la motion de Mme Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, proposant que le principe du projet de loi n° 67, Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions, soit maintenant adopté.

À 13 heures, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

4 novembre 2020

En conséquence, conformément à l'article 97 du Règlement, le débat sur la motion de Mme Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, est ajourné au nom de Mme Charbonneau (Mille-Îles).

Les travaux reprennent à 15 heures.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse que la pandémie et ses conséquences nombreuses ont considérablement augmenté le niveau de détresse parmi les Québécois-es, que ce soient les aînés privés de contacts avec leurs proches, les jeunes privés de lieux de socialisation, les familles et les entrepreneurs ébranlés par une source imprévue d'insécurité économique, les travailleurs de la santé ou encore les femmes qui assument la charge mentale accrue de tous ces bouleversements;

QU'elle constate que malgré les annonces récentes, les ressources en santé mentale peinent à subvenir à tous les besoins dans des délais raisonnables, tant pour l'accès aux psychiatres, pédopsychiatres, qu'aux psychologues qui pourraient soulager l'anxiété, la détresse et les troubles graves de santé mentale;

QU'elle affirme la nécessité de tenir une discussion sociétale autour de l'accès aux soins de santé mentale et que, dans un premier temps, ce débat puisse se tenir rapidement au sein de l'Assemblée nationale, en collaboration avec les experts en la matière;

4 novembre 2020

QUE l'Assemblée demande aux chefs des quatre groupes parlementaires de se rencontrer de façon diligente pour la mise en place d'une commission parlementaire spéciale non partisane visant à entendre des experts concernant les enjeux de santé mentale notamment en contexte de pandémie et à formuler des recommandations visant à soutenir le gouvernement dans les actions à poser à court et à moyen terme pour diagnostiquer rigoureusement l'étendue du problème, évaluer les meilleures pratiques au plan international, conscientiser le public à l'ampleur du problème et mobiliser la société civile à ce que chacun fasse sa part pour accompagner les gens vulnérables autour de lui;

QUE les députés indépendants puissent participer aux travaux de cette commission;

QUE cette commission parlementaire spéciale fasse rapport à l'Assemblée nationale au plus tard le 18 février 2021, et ce, à moins que la commission n'en décide autrement;

QU'enfin, l'Assemblée demande au gouvernement de poursuivre les efforts en allouant toutes les ressources nécessaires afin que les personnes dont le rétablissement passe par la psychothérapie puissent y accéder sans entraves financières dans des délais comparables autant en cabinet privé que dans le secteur public.

Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 53 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 31 minutes 52 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 11 minutes 23 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 10 minutes 15 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées à chaque député indépendant. Toutefois, lorsqu'un seul député indépendant participe au débat, 2 minutes lui sont allouées. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

4 novembre 2020

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **569** en annexe)

Pour : **46** Contre : **73** Abstention : **0**

À 17 h 03, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux quelques instants.

Les travaux reprennent à 17 h 07.

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat ajourné plus tôt au cours de la présente séance sur la motion de Mme Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, proposant que le principe du projet de loi n° 67, Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions, soit maintenant adopté.

Le débat est ajourné au nom de Mme Rizqy (Saint-Laurent).

4 novembre 2020

À 18 heures, M. Picard, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 5 novembre 2020, à 9 h 40.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

4 novembre 2020

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur le rapport de la Commission de la culture et de l'éducation :

(Vote n° 567)

POUR - 121

Allaire (CAQ)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Champlain)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Fournier (IND)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bélangier (CAQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
(Prévost)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Groncin (CAQ)	(Chauveau)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Boutin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (CAQ)
Ciccione (PLQ)	Laforest (CAQ)	Ouellette (IND)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	Zanetti (QS)
David (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	(Soulanges)	
Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dorion (QS)	Lavallée (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dubé (CAQ)	LeBel (PQ)	Proulx (CAQ)	
Dufour (CAQ)	(Rimouski)	(Côte-du-Sud)	

4 novembre 2020

Sur la motion de M. Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones, conjointement avec M. Kelley (Jacques-Cartier), Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, M. Ouellet (René-Lévesque), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 568)

(Identique au vote n° 567)

4 novembre 2020

Sur la motion de Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle :

(Vote n° 569)

POUR - 46

Anglade (PLQ)	Fortin (PLQ)	Marissal (QS)	Rotiroti (PLQ)
Arcand (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Massé (QS)	Rousselle (PLQ)
Arseneau (PQ)	(Jonquière)	Melançon (PLQ)	Roy (PQ)
Barrette (PLQ)	Ghazal (QS)	Ménard (PLQ)	(Bonaventure)
Benjamin (PLQ)	Hivon (PQ)	Montpetit (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Bérubé (PQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	St-Pierre (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	LeBel (PQ)	Ouellet (PQ)	Thériault (PLQ)
Ciccone (PLQ)	(Rimouski)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
David (PLQ)	Leduc (QS)	Polo (PLQ)	Zanetti (QS)
Derraji (PLQ)	Leitão (PLQ)	Richard (PQ)	
Dorion (QS)	Lessard-Therrien (QS)	Rizqy (PLQ)	
Fontecilla (QS)	Maccarone (PLQ)	Robitaille (PLQ)	

CONTRE - 73

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Bélanger (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)
Blais (CAQ)	Foster (CAQ)	Lavallée (CAQ)	(Berthier)
(Prévost)	Girard (CAQ)	LeBel (CAQ)	Provençal (CAQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	(Champlain)	Reid (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	(Groulx)	(Lotbinière-Frontenac)	Rouleau (CAQ)
Boulet (CAQ)	Girault (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roy (CAQ)
Boutin (CAQ)	Groncin (CAQ)	(Les Plaines)	(Montarville)
Bussière (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Samson (CAQ)
Caire (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Legault (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Campeau (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemay (CAQ)	Simard (CAQ)
Carmant (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Skeete (CAQ)
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	(Chapleau)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charette (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Chassé (CAQ)	Julien (CAQ)	(Chauveau)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Martel (CAQ)	Thouin (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	McCann (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Laforest (CAQ)	Picard (CAQ)	
		(Soulanges)	